Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des œuvres d'art et de la collection d'art de l'OEB

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

[Veuillez fournir une brève description des opérations de traitement]

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement des données à caractère personnel dans le contexte de la gestion de la collection d'art de l'OEB et d'activités connexes.

Les données à caractère personnel sont traitées afin :

- d'assurer la gestion de la collection d'art de l'OEB et d'administrer le registre des actifs ;
- d'attester de la provenance, de la paternité et de l'authenticité des œuvres d'art ;
- d'organiser la conservation, le transport, l'installation et l'exposition des œuvres d'art ;
- d'assurer la gestion des droits d'auteur et des droits d'exploitation ;
- de soutenir les activités de communication ;
- d'exécuter les obligations contractuelles et les obligations relatives à l'assurance ;
- de garantir la conservation à long terme des documents liés aux œuvres d'art et aux archives historiques.

Le traitement comprend des activités telles que la présentation de la collection d'art de l'OEB lors d'expositions, de visites guidées, de publications, de productions audiovisuelles, sa conservation et son transport, ainsi que la communication avec les artistes, les partenaires, et toute autre partie prenante.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- pour les artistes : le nom, le nom de famille, des renseignements biographiques sommaires, des informations relatives aux droits d'auteur ;
- pour les partenaires de projets et les prestataires de services : le nom, les coordonnées professionnelles (adresse électronique, affiliation) ;
- les membres du personnel de l'OEB qui empruntent des œuvres d'art issues de la collection (nom, poste, numéro de bureau) ;
- les correspondants et les personnes de contact pour les demandes de renseignement : nom et coordonnées ;
- les données se rapportant à des contenus : les images, les documents audiovisuels, les descriptions et la documentation relative aux œuvres d'art, notamment lorsque des personnes (artistes ou membre du personnel de l'OEB) peuvent être identifiées ;
- les données opérationnelles : la documentation relative à la conservation, la logistique, le transport, les contrats et la provenance.

Aucune catégorie particulière de données à caractère personnel (au sens des articles 11 et 12 RRPD) ne fait l'objet d'un traitement.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la DG 4 – 44 Administration générale agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.
Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par le conservateur de l'OEB et les membres habilités de l'équipe concernée par les activités de gestion des œuvres d'art.
Des prestataires externes (p. ex., des sociétés de transport, des conservateurs, des prestataires de services informatiques, audiovisuels ou de médias) peuvent traiter des données à caractère personnel pour le compte de l'OEB dans le contexte de leurs services.
Certains partenaires externes (par exemple, les musées, les assureurs, les marchands d'art) agissent en qualité de responsables indépendants lorsqu'ils fixent les finalités et les moyens de traitement.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins aux membres du personnel de l'OEB concernés par la gestion des œuvres d'art, la communication, l'assistance juridique, l'assurance, les archives et la logistique.

Les données à caractère personnel peuvent également être communiquées à des partenaires externes tels que des musées, des assureurs, des spécialistes en art, des conservateurs, des prestataires de services de transport, et tout autre prestataire de services lorsque cela est nécessaire à :

- l'organisation d'expositions et de prêts ;
- l'acquisition, l'expertise et l'assurance des œuvres d'art ;
- la conservation, le transport et les activités d'installation ;
- la préparation de publications, de catalogues, de films et tout autre élément de communication, notamment, lorsque les artistes ou les membres du personnel de l'OEB peuvent être identifiés ;
- l'exécution d'obligations contractuelles.

L'ensemble des communications se limite à ce qui est nécessaire et sous réserve des garanties contractuelles et de confidentialité appropriées.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés précédemment.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex., contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau ;
- protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex., journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système de gestion dématérialisé ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé, à accès restreint.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Les utilisateurs ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, ainsi que d'en limiter le traitement ou de s'opposer à celui-ci.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement (en particulier pour la publication d'images ou de documents audiovisuels), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans porter atteinte à la régularité du traitement effectué avant le retrait de votre consentement.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante dpl.pd44@epo.org.
Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire (pour les personnes externes) ou ce formulaire (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5 RRPD selon l'activité :

- le traitement est nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'OEB ;

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'accords contractuels ;
- le traitement se fonde sur le consentement si nécessaire, en particulier pour les publications, les expositions, les films, et les activités de communication impliquant des personnes qui peuvent être identifiées (artistes ou membres du personnel de l'OEB), notamment pour l'exploitation et la publication d'images ou de documents audiovisuels ;
- pour les artistes, ledit consentement s'obtient par l'intermédiaire de contrats relatifs aux droits d'auteur qui régissent l'exploitation des œuvres d'art et les renseignements connexes ;
- pour les membres du personnel de l'OEB, le consentement s'obtient, selon le cas, conformément aux pratiques en matière de communication et de publication ;
- le traitement est nécessaire à des fins historiques et archivistiques.

La fourniture de données à caractère personnel peut être nécessaire dans un contexte de relations contractuelles.

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que nécessaire aux finalités décrites ci-dessus.

En principe :

- les données à caractère personnel sont conservées durant le cycle de vie de l'œuvre d'art ;
- certaines données peuvent être supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires (p. ex. en cas de dépréciation) ;
- les documentations d'archives peuvent être conservées pour de plus longues périodes ou de façon permanente lorsque leur valeur historique le justifie ;
- les données contenues dans des publications ou des documents audiovisuels peuvent toujours être conservées dans le cadre de dossier de communication ou d'archives ;
- les données de correspondance (p. ex., les courriers électroniques) peuvent être conservées conformément aux besoins opérationnels.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse dpl.pd44@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.